



Harcelement au travail mon frère a tout quittait

Par **annick**, le **04/01/2010** à **21:02**

Bonjour, mon frère a été harcelé à son travail par un de ses collègues ainsi quand dehors espionner fait et geste pour que mon frère quitte son travail la personne a réussi mon frère est parti il tout quittait il se retrouve sans rien depuis septembre que doit t'il faire peut-il porté plainte contre le harceleur encore aujourd'hui

Par **damon_33**, le **05/01/2010** à **18:32**

vous frère a démissionné ? quand il a quitté l'entreprise, a t il dit pourquoi ? rna t il mis son employeur au courant qu'il était harcelé par un de ses collègues ? rna t il des preuves pour le harcèlement ? ? rnrnselon les réponses que vous donnerez il est possible d'agir et d'obtenir la nullité de son licenciement devant le conseil des prud'hommes (6 mois de salaires minimum + le préavis + indemnité légale de licenciement + dommages intérêts pour le préjudice subi + tout ce qu'on peut trouver dans le dossier), après il peut faire appel et demander sa réintégration, l'intérêt étant d'obtenir le rappel des salaires qu'il aurait du percevoir a partir du jour ou il a quitté l'entreprise jusqu'au jour ou il sera réintégré

Par **annick**, le **06/01/2010** à **08:38**

bonjour oui son employeur était au courant du problème mais seulement le jour ou ils lui ont fait signés sa lettre de licenciement , mon frère ne s'étant plus présenter à son travail à cause

du harcèlement son employeur l'a mis dehors, car mon frère n'a pas voulu dire qui le harcelait car il avait peur de cette personne et encore aujourd'hui il a peur des représailles de cette personne, son médecin est au courant du problème qu'il a eu à son travail, nous aussi il nous disait qu'il avait des problèmes à son boulot

Par **damon_33**, le **06/01/2010 à 10:20**

contactez moi par mail : damon_33@hotmail.com car ce qui est arrivé à votre frère est inacceptable, il faut agir !